

A2L FORMATION
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, rue de Trévise
82370 LABASTIDE ST PIERRE
799 824 735 RCS MONTAUBAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 10 heures,

Les associés de la Société A2L FORMATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 10 rue de Trévise, 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- La Société A2L CONSULTANT, représentée par Monsieur David SIZAROLS en qualité de Président, titulaire de 250 actions ordinaires en pleine propriété,
- La Société GRABEN, représentée par Monsieur Fabrice BOURDEL en qualité de Président, titulaire de 50 actions ordinaires en pleine propriété,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David SIZAROLS, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Fabrice BOURDEL est désigné comme secrétaire.

La société STRENA GROUP, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rappel des dividendes antérieurement distribués,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération du Président,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

NEUVIÈME RÉOLUTION

Les mandats de la société STRENA GROUP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Guillaume CANTIER, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler ces mandats pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Monsieur David SIZAROLS**

